



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, DGA, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil de la MRC du 19 janvier 2022, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du règlement n° **3-099 (2022) – Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022.**

Ce règlement a pour objet d'établir les balises de la délégation faite aux employés cadres de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et des contrats en respect du budget **2022** et des règles d'adjudication en vigueur au nom de la MRC de Coaticook. La délégation concerne les Parties «I», «II» et «III» du budget **2022** de la MRC.

Une telle autorisation n'a d'effet que si des crédits sont disponibles à cette fin et que l'employé accordant l'autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il doit transmettre au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de **25** jours suivant l'autorisation.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

Fait à Coaticook, ce 20 janvier 2022

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe

Note

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE COATICOOK**

Règlement n° 3-099 (2022)

Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022

ATTENDU que la MRC doit encourir des dépenses relatives à son administration générale ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook désire se prévaloir de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour déléguer, à certains employés de la MRC, par le présent règlement, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC ;

ATTENDU qu'une telle autorisation n'a d'effet que si des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU que l'employé qui accorde une autorisation de dépenses doit l'indiquer dans un rapport qu'il doit transmettre au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation ;

ATTENDU qu'un tel règlement facilite la gestion et le contrôle budgétaire en réduisant le nombre de résolutions et de certificats de crédits nécessaires ;

ATTENDU qu'un tel règlement doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont l'employé peut autoriser la dépense et les autres conditions auxquelles est faite la délégation ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 24 novembre 2021 ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par règlement du conseil de la MRC de Coaticook, et il est, par le présent règlement portant le numéro 3-099 (2022), décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement concerne la délégation faite à certains employés d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022.

Article 3

Le présent règlement y indique notamment :

- 1° le champ de compétence auquel s'applique la délégation ;
- 2° les montants dont l'employé peut autoriser la dépense ;
- 3° les autres conditions auxquelles est faite la délégation.

Article 4

Les règles d'attribution des contrats par la MRC s'appliquent à un contrat accordé en vertu du présent règlement.

Dans le cas où il est nécessaire que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil peut requérir une telle autorisation de la Ministre.

SECTION I LA DÉLÉGATION

Article 5

Sous réserve de toute disposition législative inconciliable, le conseil de la MRC de Coaticook délègue au directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'aux cadres intermédiaires de la MRC, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC.

Les champs de compétence de la présente délégation à l'égard de certaines catégories de fonctions exercées par le conseil de la MRC et les montants maximums dont il peut autoriser la dépense sont indiqués dans le document joint au présent règlement comme en faisant partie intégrante. Dans l'annexe, les acronymes désignent l'employé suivant :

Acronyme	Signification
DG	Directeur général et secrétaire-trésorier
DGA	Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et Greffière
DF	Directeur des finances
DDE	Directrice du développement économique

Les champs de compétences considérés dans la présente délégation concernent uniquement des postes budgétaires au sein des «Parties» et «départements» suivants :

Partie	Département
I	<i>Général</i>
	<i>Conseil</i>
	<i>Sécurité publique</i>
	<i>Loisirs et culture</i>
	<i>Promotion économique</i>
	<i>Centre de tri</i>
	<i>Abattage d'arbres</i>
	<i>Évaluation</i>
	<i>Transport collectif</i>
	<i>Plastiques agricoles</i>
	<i>Tillotson</i>
	<i>Fosses septiques</i>
	<i>Prévention incendie</i>
II	<i>Fédération québécoise des municipalités (FQM)</i>
	<i>Vente pour taxes</i>
	<i>Repères géodésiques</i>
III	<i>Collectes</i>

SECTION II LES CONDITIONS DE LA DÉLÉGATION

Article 6

Aux fins de la délégation accordée au directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'au personnel-cadre, une autorisation de dépenses doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat signé par le secrétaire-trésorier indiquant que les crédits suffisants pour cette fin sont disponibles.

Nonobstant ce qui précède, une telle autorisation ne peut être accordée si elle engage le crédit de la MRC pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier 2022.

Article 7

Le directeur général et secrétaire-trésorier ou le cadre intermédiaire qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport unique à être transmis au conseil de la MRC à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

Article 8

Les employés-cadres selon leurs titres et responsabilités d'activités budgétaires respectives ont le pouvoir d'autoriser des dépenses selon les limites suivantes :

Fonction	Limite
Directeur général et secrétaire-trésorier	10 000 \$
Directrice générale adj. et secrétaire-trésorière adj. et Greffière	5 000 \$
Directeur des finances	5 000 \$
Directrice du développement économique	5 000 \$

Article 9

Afin de permettre une meilleure gestion, dès que la limite maximale permise est atteinte ou ne permet plus d'autoriser la dépense pour un poste budgétaire mentionné en annexe du présent règlement, le conseil autorise par le présent règlement le directeur des finances à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'un même département au sein de cette Partie. Un rapport à cet effet sera alors déposé au conseil de la MRC à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation de la réaffectation.

SECTION III DISPOSITIONS FINALES

Article 10

Toutes les dispositions des règlements incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogées.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Général

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type (I/D/C)	Budget 2022
Dépenses				
Admin - Gestion financière et administrative				
Déplacements	02 13001 310	DG/DGA/DF	D	7 000
Admin - Greffe				
Déplacements	02 14001 310	DG/DGA	D	500
Services archivistes	02 14001 414	DG/DGA	D	151 000
Admin - Gestion du personnel				
Formation / déplacements	02 16001 310	DG/DGA/DF	D	25 000
Admin - Autres				
Information & promotion	02 19001 341	DG/DGA/DF	D	17 400
Services professionnels / juridiq	02 19001 412	DG/DGA/DF	D	10 000
Services informatiques	02 19001 414	DG/DGA/DF	D	85 500
Cotisation et abonnements	02 19001 494	DG/DGA/DF	D	22 800
Location salle	02 19001 519	DG/DGA/DF	D	500
Alimentation	02 19001 610	DG/DGA/DF	D	7 000
Fournitures	02 19001 670	DG/DGA/DF	D	20 000
Fonds social	02 19001 999	DG/DGA/DF	D	3 640
Souper des Fêtes	02 19401 999	DG/DGA/DF	D	5 200
Entretien - édifice	02 19601 520	DG/DGA/DF	D	15 000
Sécurité publique - Protection c. les incendies				
Frais de déplacement/réunion	02 22001 310	DG/DGA	D	2 000
Formation pompiers	02 22001 341	DG/DGA	D	40 000
Hygiène du milieu - Matières résiduelles				
Déplacements	02 45401 310	DG/DGA	D	2 000
Écocentre	02 45120 446	DG/DGA	D	55 000
Hygiène du milieu - Cours d'eau				
Déplacements	02 46001 310	DG/DGA	D	51 377
Vêtements	02 46001 650	DG/DGA	D	500
Échantillonnages	02 46101 410	DG/DGA	D	15 000
Santé & bien-être - Autre				
Fête de la rentrée	02 59001 410	DG/DGA	D	23 500
Fournitures - Planificateur ÉLÉ	02 59001 671	DG/DGA	D	2 600
Tournois de golf - Famille	02 59002 410	DG/DGA	D	7 000
Amén. urb. et dév. - Amén. urb. et zonage				
Déplacements	02 61001 310	DG/DGA	D	3 000
Acquisition de données	02 61001 341	DG/DGA	D	7 000
Services prof. Aménagement	02 61001 410	DG/DGA	D	15 000
Amén. urb. et dév. - Dévelop. économique				
Frais de déplacement	02 62103 310	DG/DGA	D	2 500

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Loisirs et culture

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
Dépenses				
Admin - Gestion du personnel				
Formation - déplacements	02 16094 310	DG/DGA/DF	D	<u>5 000</u>
Loisirs et culture - Activités récréatives				
Services professionnels		DG/DGA/DF	D	7 000
Déplacements	02 701 94 310	DG/DGA/DF	D	3 200
Loisirs et culture - Activités culturelles				
Déplacements	02 70294 310	DG/DGA	D	1 325
Cotisation et abonnements	02 70294 494	DG/DGA	D	<u>600</u>

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Développement Économique

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type (I/D/C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Admin - Gestion du personnel				
Formation	02 16062 454	DG/DGA/DDE	D	10 000
Amén. urb. et dév. - Dévelop. économique				
Frais de déplacements	02 62000 310	DG/DGA/DDE	D	14 000
Information et promotion	02 62000 341	DG/DGA/DDE	D	16 000
logiciel informatiques	02 62000 414	DG/DGA/DDE	D	2 500
Association et abonnement	02 62000 494	DG/DGA/DDE	D	4 000
Plan Marketing	02 62103 420	DG/DGA/DDE	D	45 000
Plan accueil	02 62904 996	DG/DGA/DDE	D	72 226
Services professionnels	02 62005 996	DG/DGA/DDE	D	64 040

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Abattage d'arbres

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
Dépenses				
Admin - Gestion du personnel				
Formation - déplacements	02 16081 310	DG/DGA	D	400
Amén. urb. et dév. - Amén. urb. et zonage				
Déplacement	02 61081 310	DG/DGA	D	4 000
Vêtements	02 61081 650	DG/DGA	D	500
Fournitures	02 61081 670	DG/DGA	D	300

MRC DE COATICOOK**Prévisions budgétaire 2022**

PARTIE 1 - Évaluation

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Admin - Évaluation				
Entretien logiciel	02 15005 414	DG/DGA	D	1 340

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Transport Collectif

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Admin - Gestion du personnel				
Formation - déplacements	02 16037 310	DG/DGA	D	1 200
Transport - Transport Collectif				
Cotisation et abonnement	02 37000 494	DG/DGA	D	250

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Prévention incendies

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Sécurité publique - Protection c. les incendies				
Déplacements	02 22017 310	DG/DGA	D	5 000
Services informatiques	02 22017 414	DG/DGA	D	1 800
Services techniques	02 22017 429	DG/DGA	D	1 000
Cotisation & abonnement	02 22017 494	DG/DGA	D	500
Vêtements	02 22017 650	DG/DGA	D	2 000

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 1 - Fosses septiques

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Hygiène du milieu - Matières résiduelles				
Déplacements	02 45235 310	DG/DGA	D	1 500
Contrat	02 45235 446	DG/DGA	D	397 554

MRC DE COATICOOK

Prévisions budgétaire 2022

PARTIE 2 - FQM

Postes Budgétaires		Resp. (DG/DGA/DDE/DF)	Type de dépenses (I / D / C)	Budget 2022
DÉPENSES				
Admin - Autres				
Alimentation	02 19016 610	DG/DGA	D	500